

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACh 1907/2006/CE

Désignation d'article : Encre et stylos d'essai, 28 – 72 mN/m

révisé le : 08.11.24, version 2.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation d'article : Encre et stylos test 28 - 72 mN/m, préparation chimique

Numéro d'enregistrement REACh

Il n'existe pas de numéro d'enregistrement pour ce mélange, car ses composants ou son utilisation sont exemptés de l'enregistrement en vertu de l'article 2 du règlement REACh (CE) n° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessitant pas d'enregistrement ou l'enregistrement étant prévu pour une date ultérieure.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Mélange de solvants à appliquer sur une surface solide, dans le but de mesurer l'énergie de surface. Aucune autre utilisation n'est prévue.

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune connue

### 1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

POLY MIX

6 rue de l'Industrie, 68126 BENNWIHR GARE

Téléphone : ++ 33 (0)3 89 20 14 96 (De 8h00 à 18h00 aux jours ouvrables)

### 1.4 Numéros d'appel d'urgence

Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot, Lyon

+33 4 72 11 69 11

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

+33 1 40 05 48 48

INRS NI\* "ORFILA"

+33 1 45 42 59 59

Zurich Tox Info Suisse

+41 44 2515151

Centre antipoison de Berlin : (24 h/24 et 7 j/7 en allemand et en anglais)

+49 (0)30-19240

CHEMTREC

+33 (0)9 75 18 14 07

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation aux valeurs de concentration des substances sur la base de résultats de tests et de l'estimation des experts. Les méthodes appliquées sont indiquées pour les résultats de tests respectifs. (Voir la section 11)

Pas un mélange dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008)

Pictogramme – Aucun

Mot de signalisation –Aucun

Désignation des dangers –Aucune

Précautions –Aucune

### Autres

L'encre de couleur rouge, bleue et verte ne contient aucune substance classée comme dangereuse ou toxique pour la santé au-delà de la limite de prise en compte prévue par la législation de l'UE. L'encre incolore ne contient aucune substance classée comme dangereuse ou toxique pour la santé en vertu de la législation de l'UE.

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères de classification en tant que substance PBT ou vPvB. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé dans des concentrations supérieures à 0,1 %. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent, par principe, pas être exclues. Le produit doit être manipulé avec les précautions usuelles pour les produits chimiques.

## 3. Composition / Informations sur les composants

### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

### 3.2 Mélanges

	Identificateur de produit	Part	Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
<u>Mélange de solvant(s) et de substance(s) solide(s) dissoute(s)</u> contenant les groupes fonctionnels suivants : Alcoool, glycoléther, carboxyle, amide et eau, selon la classification, dans des proportions différentes.	-	100 %	Aucune classification

Env. 0,1 % de colorant. Ne contient pas d'autres composants classés à la connaissance actuelle du fournisseur et contribuant à la classification de la substance, qui devraient par conséquent être mentionnés dans la présente section.

*Substance soumise à une valeur limite communautaire d'exposition sur le lieu de travail :*

(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol, voir section 8.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

*Remarques générales :* Enlever immédiatement les vêtements souillés. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de la santé.

*Après inhalation :* Transporter la personne concernée à l'extérieur et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes. Les symptômes peuvent être retardés en cas d'inhalation de produits de combustion. La personne concernée doit éventuellement rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

*Après un contact cutané :* Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer / Doucher la peau à l'eau.

*Après un contact oculaire :* Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau et soulever de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier l'absence de lentilles de contact et les retirer si elles sont présentes. Consulter un médecin en cas d'irritation. Continuer à rincer.

*Après ingestion :* Rinçage vigoureux de la bouche immédiatement, boire immédiatement de l'eau (au maximum 2 verres), consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Anesthésie, irritations, vertiges, diarrhée, céphalées, voir section 11 pour plus d'informations

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de connaissance : Alerter les urgences

Instructions pour le médecin : Traitement symptomatique. En cas d'ingestion ou d'inhalation de quantités importantes, contacter immédiatement le spécialiste du centre anti-poisons.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACh 1907/2006/CE

Désignation d'article : Encre et stylos d'essai, 28 – 72 mN/m

révisé le : 08.11.24, version 2.21

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, mousse, poudre

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Eau en plein jet

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acroléines  
Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. En cas de fort échauffement, des mélanges explosifs au contact de l'air sont possibles. Des gaz de combustion ou des vapeurs dangereux peuvent se former en cas d'incendie. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : Oxydes d'azote, acroléine

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour la lutte contre les incendies :

En cas d'incendie, isoler immédiatement le lieu de l'événement et évacuer toutes les personnes de la zone dangereuse. Il ne faut pas prendre de mesures qui comportent des risques personnels ou qui n'ont pas fait l'objet d'un entraînement suffisant. Séjour dans la zone dangereuse uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de pompiers (y compris le casque, les bottes de protection et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 offrent une protection de base en cas d'accident impliquant des produits chimiques.

#### Informations supplémentaires

Refroidir le récipient à distance suffisante avec de l'eau pulvérisée. Faire retomber les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau. Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans les eaux de surface ou le système de nappe phréatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Remarque à l'attention du personnel non formé pour les cas d'urgence : Éviter tout contact avec la substance. Ne pas respirer de vapeur / d'aérosol. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse, procéder selon un plan d'urgence, faire appel à des experts.

Remarque à l'attention des forces d'intervention : Équipement de protection : voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber de petites quantités de liquide écoulé (jusqu'à environ 50 ml) avec des chiffons ou des lingettes (en papier) ; récupérer les grandes quantités avec du matériel absorbant et neutralisant les liquides, par exemple Chemizorb® ou Vermiculite®. Transporter les déchets sur le site d'élimination. Nettoyage final.

Grandes quantités : Retirer le réservoir de la zone de fuite. Éviter la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones fermées. Aspirer ou rapprocher les matériaux et les déposer dans des poubelles étiquetées de manière appropriée. Procéder à l'élimination en passant par une entreprise d'élimination des déchets agréée.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Respecter les mesures de protection mentionnées dans les sections 7, 8 et 13. Section 1 pour les coordonnées en cas d'urgence. Pour les instructions d'élimination, voir section 13.

## 7. Manipulation et stockage

Les informations présentées dans cette section fournissent des conseils et des instructions d'ordre général. La liste des utilisations identifiées figurant dans la section 1 doit être consultée pour chaque information spécifique à l'application dans le ou les scénarios d'exposition.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre, instructions pour une manipulation sans danger :  
ne pas respirer de gaz / de fumée / de vapeur / d'aérosol. Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Mesures de sécurité anti-incendie : Tenir à l'écart de sources d'inflammation – ne pas fumer.

Consignes d'hygiène industrielle générale : Ne pas manger, boire, fumer, éternuer sur le lieu de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les instructions présentes sur l'étiquette. Ne pas laisser les récipients ouverts.

#### Remarques relatives à la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et du feu. Éviter tout contact avec les oxydants.

#### Instructions pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

Changer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver le visage et les mains après la fin du travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver conformément aux exigences locales. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Fermeture hermétique et stockage au sec entre +15 °C et +25 °C.

Stocker dans un endroit doté d'un sol résistant aux solvants ou sur un bac de récupération, de manière à assurer la protection des nappes phréatiques en cas de fuite.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre utilisation finale spécifique n'est prévue, à l'exception des utilisations mentionnées au point 1.2.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### (2-MÉTHOXYMÉTHYLÉTHOXY)PROPANOL

Composants ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller

Composants

Base	Valeur	Paramètres à surveiller	Remarques
	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)		Directive 2000/39/CE de la Commission établissant une première liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (VLIIEP)
EU ELV	Effet sur la peau		Absorbeur cutané
	Valeur moyenne journalière TWA	50 ppm 308 mg/m3	
	Remarques		Indique la possibilité d'une absorption importante de la substance par la peau À titre indicatif
	Valeur limite d'exposition professionnelle :	50 ppm 310 mg/m3	TRGS 900 – Valeurs limites d'exposition professionnelle 1 Type d'exposition : Vapeur et aérosol.

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques :

Aucune information disponible

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACh 1907/2006/CE

Désignation d'article : Encre et stylos d'essai, 28 – 72 mN/m

révisé le : 08.11.24, version 2.21

## 8.1.3. Valeurs DNEL/PNEC

Nom de la substance	Valeur DNEL	(1) Type DNEL (2) Voie d'exposition
Éther monométhyle de dipropylène glycol	308 mg/m <sup>3</sup>	(1) Salarié DNEL (2) Effets systémiques par inhalation à long terme
Éther monométhyle de dipropylène glycol	283 mg/kg	(1) Salarié DNEL (2) Effets systémiques cutanés à long terme

## 8.2 Restriction et surveillance de l'exposition

### Mesures techniques de protection

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Voir section 7.

### Mesures de protection individuelle

Les équipements de protection corporelle doivent être sélectionnés en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses selon le poste de travail. La résistance des équipements de protection aux produits chimiques doit être vérifiée avec leurs fournisseurs.

### Mesures d'hygiène

Changer immédiatement les vêtements contaminés. Protection préventive de la peau (crème de protection cutanée) recommandée. Se laver les mains et le visage une fois le travail terminé.

### Protection des yeux / du visage

Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale.

### Protection des mains

Contact complet :

Matériau des gants : Polychloroprène – épaisseur des gants : 0,65 mm – délai de rupture : > 480 min

Contact par éclaboussures :

Matériau des gants : Latex naturel – épaisseur des gants : 0,6 mm – délai de rupture : > 120 min

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN374 qui en découle.

Protection respiratoire – nécessaire en cas de présence de vapeurs / d'aérosols. Filtre recommandé : A(-P2)

Autres mesures de protection – vêtements de protection pour la manipulation de quantités plus importantes

Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement –

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	liquide
Couleur :	rouge, vert, bleu ou incolore
Odeur :	non spécifique,
pH à 100 g/l de H <sub>2</sub> O : (20 °C)	6-9
Température de fusion :	env. 12 °C
Température d'ébullition :	> 100 °C
Température d'inflammation :	> 200 °C
Point d'éclair :	> 80 °C
Limites d'explosivité :	non disponible
Pression de vapeur : (20 °C)	env. 20 hPa
Densité de vapeur relative :	non disponible
Densité :	env. 1 g/cm <sup>3</sup>

Solubilité dans l'eau : (20 °C)

très soluble

Propriétés explosives :

aucune information disponible

Propriétés oxydantes :

aucune

### 9.2 Autres informations

Aucune

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Inflammable. Voir la section 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

Hygroscopique.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu. En cas de fort échauffement, la formation de mélanges explosifs au contact de l'air est possible. Réactions sévères possibles avec : Oxydants, réducteurs, halogénures d'acide, anhydrides d'acide

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir point 5

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

PROPRIÉTÉS ATTENDUES EN RAISON DES COMPOSANTS DE LA PRÉPARATION :

#### Toxicité aiguë (calculé ATEmix)

DL50 (voie orale, rat) : > 5 500 mg/kg. (Aucune substance de toxicité inconnue n'est présente. Informations : OCDE 401 et AEPC)

DL50 (voie cutanée, lapin) : > 4 200 mg/kg. (Présence d'une substance dont la toxicité est inconnue. Informations : OCDE 402 et AEPC)

#### Lésions / Irritations oculaires graves

Yeux – lapin ou in vitro – résultat : pas d'irritation oculaire (OCDE 405 et AEPC, informations disponibles pour tous les composants)

#### Irritation / Corrosion cutanée

Peau – lapin – résultat : pas d'irritation oculaire (OCDE 404 et AEPC, informations disponibles pour tous les composants)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

négative ; (homme, souris et cobaye, – AEPC, Draizé, OCDE 429, informations disponibles pour tous les composants)

#### Mutagénicité de cellules germinales

Mutagénicité bactérienne : négative ; (AEPC ; OCDE 471, 473, 476 et 482, informations disponibles pour tous les composants)

Les tests de mutagénicité n'indiquent aucun potentiel génotoxique.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACh 1907/2006/CE

Désignation d'article : Encre et stylos d'essai, 28 – 72 mN/m

révisé le : 08.11.24, version 2.21

<p><b>Carcinogénicité</b> Aucun composant de ce produit, présent dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est identifié par le CIRC comme un produit cancérigène probable, potentiel ou avéré pour l'homme.</p> <p><b>Toxicité pour la reproduction</b> Aucune information disponible</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b> Aucune information disponible</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> Aucune information disponible</p> <p><b>Danger d'aspiration</b> Aucune information disponible, mais probabilité minimale en raison de la pression de vapeur élevée des composants individuels.</p> <p><b>11.2 Informations supplémentaires</b> <b>Toxicité par administration répétée :</b> rat – voie orale – dose à laquelle aucun effet néfaste pour la santé n'a été observé : &gt; 165 mg/kg (calculé, ATEmix, informations disponibles pour tous les composants, AEPC) <b>Propriétés perturbant le système endocrinien :</b> ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé dans des concentrations supérieures à 0,1 %. Des propriétés dangereuses ne peuvent être exclues, mais elles sont peu probables en cas d'utilisation conforme. Manipuler le mélange avec les précautions usuelles en présence de produits chimiques. Uniquement pour utilisateurs professionnels.</p> <p><b>12. Informations écologiques</b> PROPRIÉTÉS ATTENDUES EN RAISON DES COMPOSANTS DE LA PRÉPARATION</p> <p><b>12.1 Toxicité</b> <b>Toxicité sur les poissons :</b> CL50 &gt; 1 000 mg/l (sur SALMO GAIRDNERI/ Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), Poecilia reticulata (guppy), ou Pimephales promelas OCDE 203), tous les composants <b>Toxicité sur les daphnies :</b> CE50 &gt; 1 000 mg/l (Daphnia Magna) (OCDE 202, tous les composants) <b>Toxicité sur les algues :</b> test statique CE50 &gt; 950 mg/l – Desmodesmus subspicatus (algue verte), Pseudokirchneriella subcapitata ou SCENEDESMUS QUADRICAUDA – (DIN 38412, OCDE 202, tous les composants) <b>Toxicité sur les bactéries :</b> test statique CE50 &gt; 1 000 mg/l Pseudomonas putida – 16 h, (AEPC, fiche de données de sécurité externe, tous les composants)</p> <p><b>12.2 Persistance et dégradabilité</b> Entre 71 et 98 % (OCDE 301A, 301C, 301F, 302B, facilement biodégradable) Halogène organique adsorbable (AOX) : Le mélange ne contient aucun halogène organique.</p> <p><b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b> Log P(o/w) : &lt; 0,001 (estimation à partir des composants individuels, tous les composants ont un log P(o/w) déterminé de façon expérimentale : &lt; 0,001). Aucun potentiel de bioaccumulation significatif n'est attendu (log P(o/w) &lt; 1) (littérature).</p> <p><b>12.4 Mobilité dans le sol</b> Aucune information disponible.</p> <p><b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b> Cette substance / Ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et à haut potentiel de bioaccumulation (vPvB).</p>	<p><b>12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien</b> Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé dans des concentrations supérieures à 0,1 %.</p> <p><b>12.7 Autres effets néfastes</b> Aucune donnée disponible</p> <p><b>Autres mentions écologiques</b> Ne pas laisser pénétrer dans l'eau, les eaux usées ou le sol. Une manipulation et une utilisation appropriées ne devraient pas entraîner de problèmes écologiques.</p> <p><b>13. Considérations relatives à l'élimination</b> <b>Méthodes de traitement des déchets</b> Les restes de produits doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et à la réglementation nationale et régionale. Laisser les produits chimiques dans les récipients d'origine. Les récipients non nettoyés doivent être manipulés conformément au produit. Veuillez contacter votre entreprise d'élimination pour obtenir des informations sur les systèmes de reprise des produits chimiques et des emballages. En l'état actuel des connaissances du fournisseur, ce produit ne doit pas être considéré comme un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE.</p> <p><b>14. Informations relatives au transport</b> <b>14.1-14.6</b> Il ne s'agit pas d'une marchandise dangereuse au sens des règles de transport (ADR/RID, IATA, IMDG)</p> <p><b>15. Informations relatives à la réglementation</b> <b>15.1 Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b> <b>Législation UE</b> <u>Directive sur les accidents majeurs 96/82/CE</u> La directive 96/82/CE ne s'applique pas <u>Substances extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates REACh SVHC)</u> Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au sens de l'article 57 du règlement REACh (CE) n° 1907/2006, au-delà de la limite de concentration légale ≥ 0,1 % (p/p). <u>RoHS (UE) 2015/863</u> Non applicable, ne contient pas de substances correspondantes au-dessus d'une limite de concentration supérieure ou égale à 0,1 % <b>Réglementation nationale</b> Classe de danger pour l'eau 1 (substances faiblement dangereuses pour l'eau) (autoclassification) Classe de stockage VCI 10 Notice BG Chemie : M050 Activités impliquant des substances dangereuses</p> <p><b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b> Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.</p> <p><b>16. Autres informations</b> <b>Notes de formation</b> Veiller à ce que les utilisateurs reçoivent des informations, des instructions et une formation adéquates.</p> <p><b>Autres</b> Procédure d'établissement de la classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH) Classification : Justification non classée.</p>
---	---

Texte intégral des phrases H abrégées : Non applicable

Texte intégral des classifications [CLP/GHS] : Non applicable

Uniquement pour utilisateurs professionnels

Version du : 08.11.24

*Les données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et servent à décrire le produit en ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit.*

*Les informations disponibles sont réunies au mieux de nos connaissances, mais elles ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être interprétées que comme des valeurs indicatives par l'utilisateur.*

*Le producteur et le fournisseur déclinent toute responsabilité pour tous les dommages qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit, ainsi que du contact avec ce produit.*